

En Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Faits et méfaits

Assurance maternité

Le 17 novembre, le Conseil fédéral a adopté le Message recommandant le rejet, sans contre-projet, de l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité » déposée le 21.1.1980. Le principe de cette assurance est inscrit dans la Constitution, et le projet de révision de la loi sur l'assurance maladie, actuellement examiné par la commission du Conseil national, répond sur plusieurs points aux postulats de l'initiative : congé de maternité de 16 semaines avec compensation adéquate du salaire, extension de la protection contre le licenciement à toute la durée de la grossesse et du congé de maternité. Le Conseil fédéral veut maintenir l'assurance maternité dans le cadre de l'assurance maladie, qui prévoit aussi l'octroi de prestations limitées pour les mères qui ne sont pas assurées. Mais le Conseil fédéral juge inacceptable un congé parental de neuf mois avec garantie du revenu familial, qui coûterait quelque 500 millions. ● (pbs)

Léo Schürmann pense pour nous

Le directeur de la SSR (radio-TV) serait-il antiféministe ?

On pourrait le croire, à lire les réponses de l'ancien Monsieur Prix, ancien directeur général de la Banque Nationale et maintenant grand chef de la radio-TV suisse, dans « Annabelle », No 20.

Voici quelques perles. C'est une traduction libre des propos de Léo Schürmann.

« Le but de la vie d'une femme, c'est la famille... Il est dans la nature même de la femme de bien se sentir à la maison... C'est ce qu'on voit à l'université où il y a beaucoup de femmes. Elles peuvent être brillantes, mais leur science est souvent plus apprprise, peut-être moins originale. Et finalement elles atterrissent dans le ménage... Je me demande parfois comment les femmes se représentent la nature abstraite de l'Etat.

«... Elle cherche moins à se représenter les choses d'une façon abstraite (Visionären) que concrète et positive... Il n'y a presque pas de femmes qui préfèrent la vie professionnelle à la vie familiale. Tout à coup elles font la connaissance d'un homme et alors c'est la famille qui, à juste titre, leur paraît essentielle.

«... Sans même connaître les circonstances exactes, elles ont un instinct plus sûr. Rien que pour cette raison, cela vaut la peine de se marier ; car la femme est un mentor auquel on peut faire confiance.

«... Il y a moins d'amitiés entre les femmes. Elles sont plus jalouses entre elles. »

Bref, on retrouve là tous les clichés d'il y a vingt ans. Le 14 juin 1981 n'a pas effleuré la mentalité du grand chef des mass media de la Suisse. Et si toutes celles qui font la radio et la TV ne pouvaient s'épanouir que dans leur foyer, en écoutant bien sûr les mass media masculines de Léo Schürmann... tout le monde se brancherait sur les radios et télévisions étrangères !

Heureusement, quelque 339 femmes employées à la radio et à la TV ont réagi en écrivant une lettre à « Annabelle ». Elles ont été soutenues par 134 de leurs collègues masculins.

La lettre était bien timide, à mon sens. Elles avaient sans doute peur pour leur poste. Cela peut se comprendre, avec un tel patron... ● (jbw)

D'accord, M. Léo Schürmann !

Comme vous l'avez déclaré à un hebdomadaire alémanique, «... il relève de la nature féminine que la femme ne se sente bien que chez elle », et l'intelligence des femmes est « un peu moins originelle » que celle des hommes. Une petite question cependant, cher M. Schürmann : les hommes nous écrasent-ils également en matière d'intuition politique ? Pour vous qui avez pris position en faveur d'un contre-projet (sur la surveillance des prix) qui a été balayé par le peuple au profit d'une initiative lancée, du fond de leur foyer, par les femmes consommatrices, voilà matière à réflexion... ●

Silvia Lempen

Choix professionnels

L'Office fédéral de statistique et la Croix-Rouge viennent de publier quelques chiffres intéressants :

Dans les universités, la proportion des étudiants a passé de 13 % en 1950 à 17 % en 1960 et 22 % en 1970 ; elles forment le 40 % des nouvelles inscriptions en 81-82.

Les étudiantes sont majoritaires en psychologie et sciences de l'éducation (60 % de l'ensemble et 71 % des nouvelles inscriptions), en philosophie et lettres (60 et 65 %) et sciences sociales (50 et 59 %). Elles forment le 35 % des étudiants en médecine, 27 % en droit, 26 % en théologie, 22 % en sciences de l'économie, 21 % en sciences naturelles.

Dans les écoles contrôlées par la Croix-Rouge, le nombre des élèves — 1450 — est le plus élevé jamais enregistré dans la branche « soins généraux ». Légère augmentation aussi dans les écoles d'infirmiers/infirmières assistants/tes. Léger recul dans les écoles de laborantines/laborants et d'infirmiers/ères en soins psychiatriques.

Avec 8574 contrats de formation conclus en 1981, les professions soignantes et paramédicales se placent au 3e rang des choix professionnels des jeunes filles, après les employées de commerce (23 869) et de vendeuses (14 257), mais avant les coiffeuses (5 602). ● (pbs)

Réponses de F — Questions au Féminin

Le numéro 3/82 contient deux études sur l'égalité des droits :

— l'une de M. W. Moser (le rédacteur du Message) sur les rapports entre l'égalité des droits et la politique de sécurité ; il conclut que ni l'alinéa 2 de l'article 4, ni aucune autre disposition constitutionnelle actuelle n'exigent l'introduction d'un service militaire obligatoire ou la création d'un nouveau service facultatif pour les femmes ; — l'autre de l'ancien juge fédéral Berenstein sur la portée juridique et l'application de la troisième phrase de l'al. 2 de l'art. 4 (égalité de salaire pour un travail de valeur égale) : cette disposition « peut et doit être appliquée directement lorsque les conditions en sont réalisées, par tout juge du contrat de travail ».

On peut obtenir F, à l'Office fédéral des affaires culturelles, Thunstrasse 20, Berne 3006, tél. (031) 61 92 75. ● (pbs)

Nouvelles de l'ASF

L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) s'inquiète de ce que les jeunes et adolescents soient en mesure de visionner et acheter des vidéo-cassettes consacrées à des scènes de violence sans contrôle. L'Alliance estime de son devoir d'attirer l'attention des autorités compétentes sur le fait que des jeunes de moins de dix-huit ans, alléchés par la publicité, puissent acquérir en toute liberté ces vidéo-cassettes.

C'est l'occasion pour l'ASF de regretter la disparition de l'Office fédéral de documentation pour la lutte contre les publications nuisibles à la jeunesse et à la population et d'écrire aux autorités cantonales de justice pour leur faire part de son inquiétude. ● (Communiqué de l'ASF)